

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-099

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise AXIONE 75, allée de Suède 62223 FEUCHY afin de garantir le bon déroulement des travaux de pose visite technique pour étude ingénierie 30 rue de la Taillanderie à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront restrictifs, **aux droits des travaux**, 30, rue de la Taillanderie, et ce, **du 24 mai au 23 juin 2024**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par AXIONE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise AXIONE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à AXIONE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 23 mai 2024
Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 23/05/2024
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,

1^{er} Adjoint délégué

Florence DEHOUT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHOUT